

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-771 décrétant un emprunt et une dépense de 2 298 000 \$ pour la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers

L'objet de ce règlement est de procéder à la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers prévus dans les bâtiments municipaux et les centres communautaires. Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 22 janvier 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 23 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe